

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRAYSSAS

Séance du 30 Novembre 2020

Le lundi 30 novembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grayssas, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme CLUCHIER Marie-Christine, Maire.

Présents : CLUCHIER Marie-Christine, CALAS Jean-Marie, DESSIN Patrice, PONDAVEN Marc, JONQUIERES Noémie, PECOUL Michel, PONS Laurence, BREMOND Daniel, DELAVAT Annie, ZORZENONE Alain

Absents Excusés : COURNAC Joachim

Pouvoirs:

Date de la convocation : 25 Novembre 2020

Jean-Marie CALAS est secrétaire de séance.

VALIDATION DU CR DU 14/10/2020

Le CR de la séance du 14 Octobre 2020 est mis au vote, après un tour de table le PV est validé

Objet : Contrat Unique d'Insertion Bernard GROUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre un bon fonctionnement des services techniques, il convient de signer avec Monsieur GROUX Bernard demeurant lieu-dit "La Gravelle" 82340 SAINT MICHEL, un Contrat Unique d'Insertion à compter du 01/12/2020 jusqu'au 30/11/2021. Ce contrat est pris à charge à hauteur de 50% par le Département de Tarn-et-Garonne.

Monsieur GROUX Bernard occupe un poste d'employé du service technique. La durée hebdomadaire de travail est de 20 heures. La rémunération est fixée sur la base du SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

ACCEPTÉ la proposition de Madame le Maire et les dépenses qui s'y rattacheront;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et Monsieur GROUX Bernard et le contrat de travail avec Monsieur GROUX Bernard.

Objet : Ouverture de crédits d'investissement 2021 à hauteur de 25% du budget d'investissement 2020

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'article L.1612-1 du CGCT, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art.37 (VD) précise que Madame le Maire peut être autorisée à mandater certains crédits d'investissements.

Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

A compter du 1er janvier 2021, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2021, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal de la commune de 2021, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Madame le Maire propose de porter cette ouverture de crédits d'investissement pour les 4

premiers mois de 2021 à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) des crédits ouverts d'investissement 2020 au titre du budget principal de la commune.

Chapitre	Article	Budget 2020	Ouverture crédits (25%)
21	2152	134 000€	32 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'approuver la proposition relative aux ouvertures de crédits telle qu'exposée ci-dessus pour les quatre premiers mois de l'exercice 2021,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.

Objet : Achat nettoyeur et souffleur service technique

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite aux travaux des places du Marronnier et de l'église, il y a lieu d'acheter du matériel pour l'entretien de ces places.

Madame le Maire propose d'acheter un nettoyeur haute pression et un souffleur thermique.

elle fait part à l'assemblée du devis effectué par COSTES Vert Loisir

- Nettoyeur haute pression 419€ ttc (au lieu de 445€ ttc)
- Souffleur thermique 249€ ttc (au lieu de 263€ ttc)
 - Soit un total ttc de 668€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de la société Costes Verts Loisirs pour un montant total de 668€ ttc

CHARGE Madame le Maire de signer le devis et tous documents s'y rapportant.

Objet : Projet aménagement parking mairie – Demande DETR, fonds concours CC2R et amende de police

Dans la continuité du projet de l'aménagement des places du centre-bourg, il serait judicieux d'aménager également le parking de la mairie.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à la délibération n°027_2020 concernant le projet d'aménagement du parking de la mairie, il y a lieu de revoir l'estimation des travaux et donc d'annuler cette délibération.

Celle-ci s'élevait à 54 500€ HT.

La société AC2I a fait un devis plus détaillé reprenant les éléments suivants :

- Terrassement/Préparation/Maçonnerie 10 815€
- Voirie 26 296€
- Mobilier jeux 11 000€
- Espaces verts 8 000€
- Maîtrise d'œuvre 5 400€
 - TOTAL OPERATION PARKING MAIRIE 61 511€ HT

L'Etat peut intervenir financièrement dans la réalisation de ce projet au titre de la DETR ainsi que la CC2R grâce à un fonds de concours.

Au titre des amendes de police, il y a lieu également de demander une subvention au Conseil Départemental 47 car les travaux du parking de la mairie renforcent la sécurité routière du village

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Etat (40%)	24 604.40€ HT
CC2R (40%)	24 604.40€ HT
Amende de police	6 080.00€ HT
Autofinancement	6 222.20€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, un fonds de concours auprès de la CC2R et une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

ARRETE le plan de financement ci-dessus mentionné,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2021 en dépenses d'investissement aux articles 2031 (frais d'étude) et 2152 (installation de voirie),

CHARGE Madame le Maire de l'application des décisions ci-dessus indiquées.

• **Questions Divers :**

- Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une présentation du projet photovoltaïque sur la commune (parcelles privées) sera faite très prochainement en mairie. Chacun autour de la table émet son avis sur ce projet.
- L'idée de décoration de Noël du village est soumise par M. DESSIN avec l'achat de quelques sapins à installer devant la mairie.
- Le colis de Noël des habitants de + de 65 ans leur sera directement livré à domicile.
- La livraison des cadeaux de Noël des enfants pourra se faire à cheval grâce à un contact de Mme JONQUIERES, reste à confirmer la date et heure de la remise des cadeaux.
- M. ZORZENONE prend la parole pour indiquer que les décisions lors des réunions de chantier doivent être soumises à tous les délégués de la commission travaux présents et que leurs opinions doivent être prises en compte ; ce qui n'aurait pas été fait lors de la dernière réunion. Madame le Maire en prend acte et précise également que chaque délégué de la commission travaux ne doit pas se disperser et rester grouper afin que chacun puisse entendre et émettre son avis pour les décisions à prendre.
- Un apéritif de fin d'année avec tous les conseillers se fera le 18/12 à la salle des fêtes à 18h30.
- M. CALAS fait un point sur les chemins de randonnée dont le Département en gère la réhabilitation et la CC2R l'entretien : tout est en phase de finalisation.

Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 029_2020 à 032_2020

Fait à Grayssas, le 30 Novembre 2020

Fin de séance à 19h40

Le Maire,

Marie-Christine CLUCHIER

The image shows the official seal of the Municipality of Grayssas, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE GRAYSSAS' and 'ATZOLGI' around a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Marie-Christine Cluchier'.

